

AGENCE RÉGIONALE POUR LA **BIODIVERSITÉ** ET L'**ENVIRONNEMENT**





FORMATION EN LIGNE 3 juin 2021 - 9h/12h30



Membres associés de l'ARBE :



























Rappel des règles du jeu



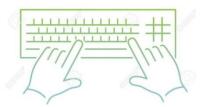
Merci de vous (re)nommer sous le format suivant : **Prénom Nom Structure**

Pour une écoute de qualité, merci de laisser vos micros et caméras coupés tout au long du webinaire



Pour poser une question, utiliser le module « Discussion » réservé à cet effet

Enregistrement du chat et de la présentation



Maître du temps et animation de la matinée





Déroulé



9:00 POURQUOI S'ENGAGER DANS LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS LES ACHATS PUBLICS ?

- L'engagement de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la ville de Nice dans la diminution des pollutions plastiques : Régine VIOTTI • Direction Développement durable • MNCA
- Les pollutions plastiques et la mission d'animation régionale « zéro déchet plastique » de l'ARBE
 - Claire POULIN Chargée de mission pollutions plastiques ARBE
- Les enjeux et les actualités règlementaires relatifs aux achats publics de plastiques
 Valérie BARRE Chargée de mission restauration collective durable ARBE & Claire POULIN

9:50 **COMMENT** RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

- LES PRÉALABLES À LA RÉDACTION DES DOCUMENTS DE MARCHÉS
- Rappel des 4 étapes clés Valérie BARRE & Claire POULIN
- Zoom sur le sourcing
 - Comment réaliser un sourcing au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la ville de Nice et du Centre communal d'action sociale ?
 Benoit FERRY Référent développement durable en commande publique MNCA
 - Présentation de l'annuaire des « apporteurs de solutions » de l'ARBE
 - Claire POULIN Chargée de mission pollutions plastiques ARBE
 - Zoom sur 2 solutions au service de la suppression des plastiques à usage unique
 - Alix PUZENAT Coordinatrice développement Association Ecoscience Provence Stéphanie DICK Présidente Association Ecomouv



Déroulé



11:00 PAUSE

11:15 **COMMENT** RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

- LES MODALITÉS DE RÉDACTION DE MARCHÉ
- Intégrer des clauses zéro déchet plastique dans les caractéristiques techniques et/ou dans les critères d'attribution

Eléments de méthode

Valérie BARRE • Chargée de mission restauration collective durable • ARBE

Illustrations par des Initiatives exemplaires en restauration collective

Bruno GILET • Directeur de la restauration collective • Nice

Intégrer des matières plastiques recyclées dans les achats publiques

Point d'actualité sur les systèmes de certification des matières plastiques recyclées

Gilles DENNLER • Directeur de la recherche • Innovation Plasturgie Composites

La parole d'un fournisseur

Christophe TESTA • Directeur • MP Industrie Recyclage

12:30 CLÔTURE DE LA MATINEE

Questions/réponses tout au long de la matinée





POURQUOI

S'ENGAGER DANS LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS LES ACHATS PUBLICS

?





L'engagement de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la ville de Nice dans la diminution des pollutions plastiques

Régine VIOTTI • Direction Développement durable • MNCA





 La mission d'animation régionale « zéro déchet plastique » de l'ARBE

Claire POULIN • Chargée de mission pollutions plastiques • ARBE





L'ARBE en bref



 Aider les territoires à mettre en œuvre des actions en faveur de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité



 Opérateur principal et animateur du collectif régional Biodiversité et de son comité de financeurs



 4 axes d'actions : Accompagner / Informer et former / Valoriser / Animer des réseaux



En savoir plus : https://www.arbe-regionsud.org/





























Pourquoi? Enjeux et chiffres clés == •



La production des plastiques

en croissance continue



1870

Invention de la première matière plastique, le celluloid, utilisée notamment comme alternative à l'ivoire dans les boules de billard.



1950

Début de la production industrielle des matières plastiques. La production mondiale est depuis en constante augmentation.



2018

359

millions de tonnes

de plastiques ont été produites dans le monde,

+ de 11

tonnes par seconde



La production des plastiques

Un déploiement massif de l'usage unique

Plastiques utilisés pour la consommation

50 % à usage unique

Zero Waste France, 2019

Le sac plastique

1 seconde de fabrication,
20 minutes d'utilisation,
+ d' 1 siècle de dégradation
dans la nature.





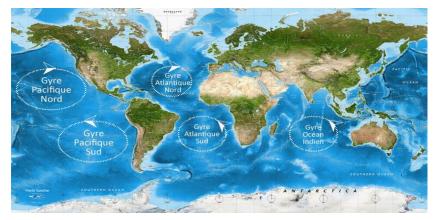


Milieux naturels



80 %

des déchets plastiques en mer viennent de la terre.











Biodiversité

701

Nombre d'espèces marines identifiées comme ayant été victimes d'ingestions.

354

Espèces marines identifiées comme ayant été étranglées par des plastiques.

Susanne Kühn, Jan Andries van Franeker, 2019















Santé

100 %

Les bisphénols, les phtalates, les parabènes, les éthers de glycol, les retardateurs de flamme bromés et les composés perfluorés sont "présents dans l'organisme de l'ensemble des adultes et des enfants".

Étude de Santé Publique France, 2019







Attractivité des territoires Finances publiques



5 euros

Coût moyen annuel par habitant pour les collectivités impactées par les dépôts sauvages

ADEME, février 2019





Comment agir?







Pour qui?











Comment s'engager?







199 signataires au 3 juin 2021

60 partenaires

66 entreprises

62 collectivités et EPCI

11 établissements scolaires







Les outils

- Suivi et évaluation des engagements
- Ateliers de sensibilisation / réunions thématiques
- Un point infos & veilles d'informations mensuelles
- Annuaire de solutions
- Un guide d'aide à la mise en œuvre

•





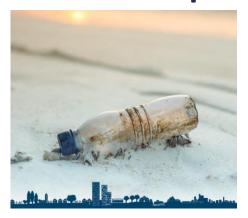






Le Guide

« Engager son territoire dans une démarche zéro déchet plastique » en Provence-Alpes-Côte d'Azur







Les 9 fiches thématiques du guide

FICHE **1** PLAN D'ACTION

• Établir un plan d'actions adapté à son territoire et mobiliser ses parties prenantes.

FICHE **2** ACHATS PUBLICS

La commande publique un levier essentiel pour diminuer les pollutions plastiques sur le territoire.

FICHE **3** EXEMPLARITÉ INTERNE

- Description Supprimer/mieux gérer les déchets plastiques dans la collectivité.
- Supprimer les plastiques à usage unique dans les fournitures de bureau.
- Supprimer les plastiques à usage unique des pauses-café et déjeuner.
- Mettre en place le tri des déchets plastiques dans les bureaux.

FICHE **4 ÉCO-MANIFESTATIONS**

Supprimer/mieux gérer les déchets plastiques dans les manifestations sportives et culturelles du territoire.





Les 9 fiches thématiques du guide

FICHE **5**RESTAURATION COLLECTIVE

Supprimer les conditionnements en plastiques dans la restauration collective et le portage des repas à domicile.

FICHE 6 ESPACES VERTS

Supprimer les pollutions plastiques issues des espaces verts et des terrains de sport.

FICHE **7** PLPDMA ET PCAET

▶ Inclure la diminution des pollutions plastiques dans le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et le plan climatair-énergie territorial (PCAET).

FICHE **8**VOIRIES ET RÉSEAUX D'EAU

Supprimer les pollutions plastiques sur la voirie et dans les réseaux d'eau (assainissement et pluvial).

FICHE 9 MILIEUX NATURELS

Supprimer les pollutions plastiques dans les milieux naturels, les rivières et la mer.



Enjeux et actualités – achats publics



 Les enjeux et les actualités règlementaires relatifs aux achats publics de plastiques

Valérie BARRE • Chargée de mission restauration collective durable

Claire POULIN • Chargée de mission pollutions plastiques

ARBE



La place de la commande publique dans la transition écologique



- La commande publique en France : 200 milliards d'€ / an soit 8 % du PIB
- En région, la commande publique des collectivités et EPCI : 4,1 Milliards d'€/an soit 800
 €/an/habitant
- le code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 prend en compte le développement durable :
 - à toutes les étapes du processus d'achat
 - à toutes les étapes du cycle de vie des produits
 - avec une approche en coût global
- La commande publique : un véritable levier de transition écologique en faveur de la santé, l'environnement, la biodiversité, la lutte contre les inégalités... tout en favorisant une réponse plus efficace aux besoins







Article L541-10-5 du Code de l'environnement rassemble les interdictions en vigueur ou à venir concernant les produits en matières plastiques à usage unique.



Objectif « zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 »



Adopté le 26 juin 2019, le plan régional de prévention et de gestion des déchets

Opposable sur l'ensemble du territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Objectif « Zéro Plastique en 2030 » : en stockage et dans la nature







- Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (« EGALIM »)
- Au plus tard au 1er janvier 2025 prévoit la fin de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires, universitaires et accueillant des enfants de moins de 6 ans. (pour les collectivités de moins de 2000 habitants cette interdiction prendra effet au 1er janvier 2028).
- Depuis le 1^{er} janvier 2020 prévoit la **fin de l'utilisation des bouteilles d'eau plate** en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire lorsqu'ils sont desservis par un réseau d'eau potable.
- Depuis le 1er janvier 2020 fin de la mise à disposition de certains produits en plastique à usage unique (gobelets et leurs couvercles, verres et assiettes, pailles, couverts, piques à steak, plateaux repas, pots de glace, saladiers, boites et bâtonnets mélangeurs, bâtonnets ouatés à usage domestique dont la tige est en plastique) SAUF ceux compostables en compostage domestique ou constitués en tout ou partie de matières biosourcées ou ceux considérés comme des emballages.







- Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (« AGEC »)
- Article 77 : « A compter du 1er janvier 2022, les établissements recevant du public sont tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, lorsque cette installation est réalisable dans des conditions raisonnables. Cette fontaine est raccordée au réseau d'eau potable lorsque l'établissement est raccordé à un réseau d'eau potable. »

Décret d'application du 28 décembre 2020

- le nombre de fontaines mis à disposition du public (seuil de 300 personnes/ fontaine)
- Un exploitant d'ERP qui ne respecte pas cette obligation risquera une amende de 1 500€ (portée à 3 000€ en cas de récidive).
- Il est rappelé que les parcs et jardins sont considérés comme des installations ouvertes au public (IOP) et non des établissements recevant du public (ERP) ; ils ne sont donc **a priori** pas soumis à cette obligation.







- Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (« AGEC »)
- « Tendre vers le 100% de plastiques recyclés d'ici 2025 »
- Article 58 : Etat et collectivités doivent montrer l'exemple en privilégiant dans les achats les biens issus des filières du réemploi, de la réutilisation et du recyclage.
- Décret d'application le 10 mars 2021 (application immédiate)
 - Liste des produits ou catégorie de produits concernés : 17 familles d'achats
 - Proportions minimales fixées (en % du montant total hors taxes de la dépense consacrée à l'achat de chaque produit ou catégorie de produit au cours de l'année civile)
 - L'Etat, les collectivités et leurs groupements devront déclarer la part de leur dépense annuelle consacrée à ces produits auprès de l'Observatoire économique de la commande publique (OECP)







- Décret d'application le 10 mars 2021 (application immédiate)
 - Liste des produits ou catégorie de produits concernés : 17 familles d'achats
 - Proportions minimales fixées doivent être « issus du réemploi OU de la réutilisation OU intégrant des matières plastiques recyclées (en % du montant total hors taxes de la dépense consacrée à l'achat de chaque produit ou catégorie de produit au cours de l'année civile)
 - → Des taux relativement bas pour l'ensemble des familles d'achats (20%) sauf pour le papier (40%)
 - L'Etat, les collectivités et leurs groupements devront déclarer la part de leur dépense annuelle consacrée à ces produits auprès de l'Observatoire économique de la commande publique (OECP)







- Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (votée par Assemblée nationale le 4 mai 2021)
- Article 15 vise à rendre obligatoire la prise en compte des « aspects environnementaux des travaux, services ou fournitures achetés » dans les marchés publics. Il contient deux mesures :
 - La première a pour objectif d'imposer aux acheteurs de prévoir, dans leurs marchés publics, des conditions d'exécution prenant en compte la performance environnementale.
 - La seconde vise l'obligation, pour les acheteurs, d'attribuer le marché en prenant en compte la valeur écologique des offres.

Quid exigence du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et pas de pondération des critères favorables au critère environnemental prévue)

Attente vote définitif et décret d'application





QUESTIONS / REPONSES





COMMENT

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

- 1. LES PRÉALABLES
- 2. LES MODALITÉS DE RÉDACTION



LES PRÉALABLES



► Rappel des 4 étapes clés

Valérie BARRE & Claire POULIN - ARBE



LES PRÉALABLES: 4 règles fondamentales



REGLE N°1 Achetez ce dont vous avez vraiment besoin

- Associer les futurs usagers et utilisateurs
- Réinterroger ses pratiques
- Définir ses besoins en terme de fonctionnalités
- Identifier et connaitre l'offre disponible, les solutions alternatives







SONDAGE



LES PREALABLES : 4 règles fondamentales



- REGLE N°2 : Supprimer les objets à usage unique et optimiser la durée de vie et d'usage plutôt que le coût lors des achats
 - Raisonnement en coût global
 - Analyse du cycle de vie
 - Connaissance de l'offre disponible susceptible de répondre à mon besoin





LES PREALABLES : 4 règles fondamentales



- ▶ REGLE N°3 : Favoriser les alternatives aux matières plastiques lorsqu'elles existent
 - Moindre impact sur l'environnement et la santé sur l'ensemble du cycle de vie







SONDAGE



LES PREALABLES : 4 règles fondamentales



▶ REGLE N°4 : Si aucune alternative n'est possible : favoriser les objets en plastique à base de matières recyclées et recyclables en fin de vie





LES PRÉALABLES : LE SOURCING



Comment réaliser un sourcing au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la ville de Nice et du Centre communal d'action sociale ?

Benoit FERRY

Référent développement durable en commande publique • MNCA





QUESTIONS / REPONSES



LES PRÉALABLES : LE SOURCING



Présentation de l'annuaire des « apporteurs de solutions » de l'ARBE

Claire POULIN

Chargée de mission pollutions plastiques • ARBE







Annuaire de prestataires

valorise les signataires "entreprises" et « associations partenaires" engagés dans la charte régionale zéro déchet plastique

Non exhaustif





Un annuaire en constante évolution Une actualisation en cours

- 1. Collecte et gestion des déchets
- 2. Diminution des plastiques dans les réseaux d'eau
- 3. Aménagement de la voirie
- 4. Accompagnement des professionnels
- 5. Gestionnaires de milieux naturels et aquatiques
- 6. Eco-manifestation
- 7. Espaces verts et équipements sportifs
- 8. Restauration collective
- 9. Sensibilisation des parties prenantes
- 10. Diminution des emballages à usage unique







Sensibiliser les parties prenantes













































Eco-manifestations sportives et culturelles

SOLUTIONS LOCALES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PLASTIQUES DANS LES MANIFESTATIONS

CONTACT

Boite à Outils Manifestations Zéro Déchet Zéro Plastique

































Diminuer les plastiques non recyclables dans les espaces verts

















Diminuer les pollutions plastiques dans le réseau pluvial































Optimiser le tri et la collecte des déchets

































Utiliser des objets en matières plastiques recyclées





Balipro









Structuration de filières Matières Premières Secondaires plastiques









Supprimer les emballages alimentaires en plastiques à usage unique







































QUESTIONS / REPONSES



LES PRÉALABLES : LE SOURCING



- Zoom sur 2 solutions au service de la suppression des plastiques à usage unique
 - Les alternatives à la vaisselle en plastiques à usage unique
 Alix PUZENAT

Coordinatrice développement • Association Ecoscience Provence

La suppression des bouteilles en plastiques à usage unique
 Stéphanie DICK

Présidente Association Ecomouv





QUESTIONS / REPONSES





- PAUSE -





COMMENT

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

- 1. LES PRÉALABLES
- 2. LES MODALITÉS DE RÉDACTION



LES MODALITÉS DE RÉDACTION

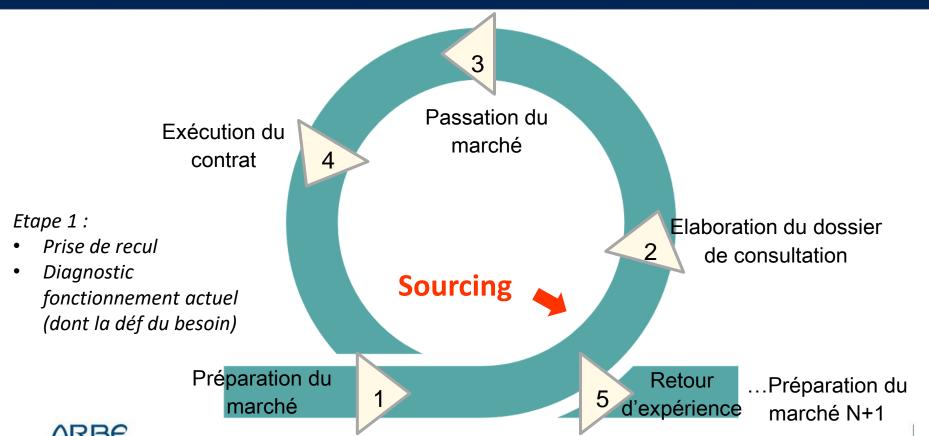


- Intégrer des clauses zéro déchet plastique dans les caractéristiques techniques et/ou dans les critères d'attribution
 - Eléments de méthode
 - Valérie BARRE
 - Chargée de mission restauration collective durable ARBE
 - Illustrations par des initiatives exemplaires en restauration collective
 - **Bruno GILET**
 - Directeur de la restauration collective Nice



Le cycle de l'achat





METHODE : Intégrer des clauses 0 déchets plastique dans les marchés publics



- Avant la rédaction du marché :
 - Identifier les marchés à enjeux
 - Former les agents concernés, associer les usagers/utilisateurs
 - Réaliser une analyse approfondie des besoins sur les marchés ciblés, prise de recul
 - Réaliser un sourcing pour identifier les offres alternatives et moins impactantes



METHODE : Intégrer des clauses 0 déchets plastique dans les marchés publics



- Lors de la rédaction du marché :
 - Citer en introduction les objectifs et la stratégie de la collectivité en matière de 0 déchet plastique (et de développement durable)
 - Si l'acheteur connait bien l'état du marché :
 - Intégrer des clauses dans les spécifications techniques (exigences minimales à caractère obligatoire)
 - Si l'acheteur ne connait pas très bien l'état du marché
 - Intégrer des critères d'attribution visant à minimiser l'usage du plastique et les déchets plastique (toujours liés directement à l'objet du marché) en leur donnant un poids suffisamment important par rapport au critère « prix »
 - Ouvrir le marché aux variantes :
 - offre alternative au moins aussi performante que la solution technique décrite initialement par l'acheteur



METHODE : Intégrer des clauses 0 déchets plastique dans les marchés publics



- Dans les conditions d'exécution :
 - Possibilité d'intégrer des conditions visant à minimiser les déchets plastique : sur le conditionnement (emballage, favoriser le vrac, reprise des produits usagers/emballage...)



Des exemples de critères....



- Spécifications techniques :
 - Produits concentrés, rechargeables
 - Contenants réutilisables
 - En l'absence de solution alternative exiger un pourcentage minimale de matières plastique recyclés
- Critères de choix : (cadre de mémoire technique)
 - Part de plastiques recyclés
 - Modalités de recyclage et de valorisation envisagés en fin de vie de l'objet du marché
- Conditions d'exécution :
 - La reprise des emballages en vue d'un recyclage
 - Des emballages compostables



Des exemples en restauration collective



- Diminuer les plastiques en restauration collective
 - **Bruno GILET**
 - Directeur de la restauration collective Nice





QUESTIONS / REPONSES



LES MODALITÉS DE RÉDACTION



Intégrer des matières plastiques recyclées dans les achats publiques

 Point d'actualité sur les systèmes de certification des matières plastiques recyclées

Gilles DENNLER

Directeur de la recherche • Innovation Plasturgie Composites

La parole d'un fournisseur

Christophe TESTA

Directeur • MP Industrie Recyclage





QUESTIONS / REPONSES





Merci pour votre attention!







AGENCE RÉGIONALE POUR LA **BIODIVERSITÉ** ET L'**ENVIRONNEMENT**

www.arpe-arb.org

MEMBRES ASSOCIÉS















MEMBRES PLENIERS









